



# Commune d'HAUTELUCE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2019

### CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation 5 avril 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice 14

Nombre de conseillers municipaux présents 14

### PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents** : Mesdames Victoire BRAISAZ, Mireille GIORIA, Evelyne PROVINSIAL, Josiane TERCINET-DUC  
Messieurs Jérôme BEJUIS, Frédéric BOULANGER, Bernard BRAGHINI, Guy BRAISAZ, Jean-Paul BRAISAZ, Jean-Luc COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET-JANIN, Bertrand JOGUET-RECORDON, Léopold PICHOL-THIEVEND,

**Excusés représentés** : néant

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.

Madame Victoire BRAISAZ a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### *Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures*

**Le compte-rendu et les délibérations afférentes à la séance du 6 mars 2019 sont approuvés à l'unanimité. M. BRAISAZ Guy demande le retrait de la phrase mentionnant les travaux de la descente de la Combe, ces derniers n'ayant pas été mentionnés en séance plénière.**

**Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour le rajout de deux points à l'ordre du jour :**

- **Enfouissement de la ligne HTA Belleville – Entre Deux Nants et installation d'un transformateur au Tovet**
- **Adhésion AGATE**

**M. DESMARETS Xavier souhaite des informations sur la SAEM Les Saisies Village Tourisme. Cette demande sera traitée en informations diverses.**

### ORDRE DU JOUR :

#### Ordre du jour n° 1 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2018 du budget communal dont les résultats sont les suivants :

#### Section de fonctionnement

	Voté	Réalisé
Dépenses	4 578 341.00 €	3 747 512.49 €
Recettes	4 578 341.00 €	3 863 513.21 €

Résultat 2018 116 000.72 €

Résultat cumulé au 31/12/2017 262 992.81 €

Résultat cumulé 2018 378 993.53 €

## **Section d'investissement**

	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	4 019 783.00 €	3 002 020.20 €	60 592.89 €
Recettes	4 019 783.00 €	3 438 297.44 €	

Résultat 2018	436 277.24 €
Résultat cumulé au 31/12/2017	255 440.00 €
Résultat cumulé 2018	691 717.24 €
RAR	- 60 592.89 €
<b>Résultat corrigé</b>	<b>631 124.35€</b>

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Xavier DESMARETS, 1<sup>er</sup> adjoint demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2018.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide d'approuver le compte administratif 2018 du budget communal.**

## **Ordre du jour n° 2 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET EAU**

Madame le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2018 du budget eau dont les résultats sont les suivants :

### **Section de fonctionnement**

	Voté	Réalisé
Dépenses	45 000.00 €	0.00 €
Recettes	45 000.00 €	0.00€

Résultat 2018 **0.00 €**

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Xavier DESMARETS, 1<sup>er</sup> adjoint demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2018.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide d'approuver le compte administratif 2018 du budget eau.**

## **Ordre du jour n° 3 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET COMMUNAL**

Le compte de gestion 2018 du budget communal dressé par Monsieur le Receveur Municipal de Beaufort est soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Il est précisé que ce document comptable correspond en tous points au compte administratif 2018.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide d'approuver le compte de gestion 2018 du budget communal établi par Monsieur le Receveur Municipal,**
- **Décide de donner acte de la présentation du compte de gestion.**

## **Ordre du jour n° 4 - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET EAU**

Le compte de gestion 2018 du budget eau dressé par Monsieur le Receveur Municipal de Beaufort est soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Il est précisé que ce document comptable correspond en tous points au compte administratif 2018.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide d'approuver le compte de gestion 2018 du budget eau établi par Monsieur le Receveur Municipal,**
- **Décide de donner acte de la présentation du compte de gestion.**

## **Ordre du jour n° 5 - AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL**

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal comme suit :

	Résultat CA 2017	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2018	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 881 943.12		691 717.24	691 717.24
FONCT	1 144 935.93		378 993.53	378 993.53

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2018	691 717.24
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c / 1068)	0.00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c / 1068)	300 000
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	78 993.53
Total affecté au c / 1068	300 000
<b>Déficit global cumulé au 31/12/2018 – déficit à reporter (ligne 002)</b>	0.00

## **Ordre du jour n° 6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, statuant sur les DEMANDES de SUBVENTIONS des ASSOCIATIONS pour l'ANNEE 2019

**Après examen des dossiers, l'Assemblée décide de l'attribution des subventions suivantes :**

- Club des sports	11 730 €	- Anciens combattants d'Hauteluze	150 €
- Association sportive Ecole	1 500 €	- Association Le Revers sous Outray	150 €
- Comité des fêtes	3 500 €	- Comice agricole	8 000 €
- Groupe Folklorique Lo Vouet	500 €	- Wuji	300 €
- Association des parents d'élèves	2000 €	- Amis du Patrimoine de la vallée d'Hauteluze	300 €
- La Boule Hautelucienne	500 €		

**Le Conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes aux associations cantonales dont les montants sont calculés au prorata de la population soit 17.36 % pour Hauteluze, sous condition que les quatre communes versent la participation qui était prévue :**

- Amicale des donateurs de sang	121.52 €	- Club Les Volatiles	86.80 €
- Chorale du Beaufortain	86.80 €	- Football Club du Beaufortain	868.00 €
- Les Z'R 2 rien	86.80 €	- Tennis Club du Beaufortain	694.40 €
- Astragale du Mirantin	121.52 €	- Yoga en Beaufortain	104.16 €
- La Cliqueraine	607.60 €	- Gymnastique Volontaire	104.16 €

## **Ordre du jour n° 7 – TAXES DIRECTES LOCALES**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B et suivants, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Décide de maintenir les taux des taxes directes locales,
- Fixe les taux des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

TAXE d'HABITATION	9.81 %
TAXE FONCIERE BATIE	13.46 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	117.50 %

## **Ordre du jour n° 8 – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif communal 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 681 044.00 €	2 800 655.00 €
Recettes	4 681 044.00 €	2 800 655.00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide d'approuver le budget primitif communal 2019.

## **Ordre du jour n° 9 – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET EAU**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif eau 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	213 000.00 €	15 000.00 €
Recettes	213 000.00 €	15 000.00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide d'approuver le budget primitif eau 2019.

## **Ordre du jour n° 10 – INDEMNITES DE GARDIENNAGE EGLISE**

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE**

Le versement d'une indemnité de gardiennage au profit du comité paroissial d'Hauteluze

Le montant fixé par la Préfecture s'élève à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve L'édifice du culte

La somme sera versée au comptable de la paroisse ST ROCH du BEAUFORTAIN

## **Ordre du jour n° 11 – DROITS DE PREEMPTION URBAIN**

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, plusieurs ventes de biens sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation.

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes :**

Parcelles AE 138 – AE 144 – AE 164 – C 2991

Bâti sur terrain propre

Parcelles AE 142 – C 3110

Bâti sur terrain propre

Parcelles AB 30 – AB 6

Bâti sur terrain propre

Parcelles D 2262 – D 2300

Bâti sur terrain propre

**Le Conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles en nature de bois suivantes, vendues par un particulier :**

Parcelles A 283 – A 284 – A 286 - A 290 – A 950

## **Ordre du jour n° 12 – CONVENTION AVEC LA SOCIETE SPORTS COMMUNICATION**

Dans le cadre du renouvellement de la convention établie avec la société Sports communication,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE et CHARGE Mme le MAIRE de**

La signature d'un avenant à intervenir avec la société Sport Communication qui assurera la promotion/communication du tour cyclo du Mont Blanc qui se déroulera le samedi 20 juillet 2019.

Le montant de la prestation s'élève à 13358.49 € T.T.C. dont la moitié sera prise en charge par le budget de la SAEM LES SAISIES VILLAGE TOURISME.

Dit que la somme sera inscrite au budget 2019 et sera mandatée de la manière suivante :

- 2783.02 € H.T. pour chacune des parties, à la signature de la présente et au plus tard le 01/03/2019
- 2783.02 € H.T. pour chacune des parties, à l'issue de la manifestation et au plus tard le 15/08/2019

### **Ordre du jour n° 13 – ADHESION USAPR**

L'USAPR (Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales) joue un rôle important pour faire entendre les voix des territoires auprès des instances nationales dans le cadre de la prédation.

Le seuil de viabilité de l'espèce loup est atteint et il faut donc revoir le Plan National Loup et des activités d'élevage.

Afin d'assurer ses missions, et conformément à ses statuts, l'USAPR fait un appel à cotisation auprès des communes qui souhaitent adhérer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sursoie à la décision d'adhérer à l'USAPR et reporte ce point à un prochain conseil municipal.**

### **Ordre du jour n° 14 – MAINTIEN ENCAISSEMENT RECETTES DES VENTES DE BOIS AUX COMMUNES**

Madame le Maire expose que le conseil d'administration des communes forestières s'oppose à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités. Le budget de l'ONF intègre cette mesure au premier juillet 2019.

Cette disposition aurait des conséquences sur l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics. Cela générerait également un décalage d'encaissement des recettes de bois de plusieurs mois pour les communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 5 abstentions (Mme BRAISAZ Victoire, Mme TERCINET Josiane, M. DESMARETS Xavier, M. BRAGHINI Bernard, M. GROSSET-JANIN Léon) :**

- **DECIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP**
- **DECIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision**

### **Ordre du jour n° 15 – PROGRAMMATION ANNUELLE DES ACTIONS EN FORET**

Madame le Maire présente le programme des travaux et des coupes de bois prévus par l'ONF au titre du régime forestier dont bénéficie la forêt d'Hauteluce.

Les élus souhaitent obtenir un bilan du plan de gestion de la forêt communale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte d'engager la dépense de 16 650 € HT pour les travaux de maintenance**
- **Souhaite différer la décision pour les travaux d'infrastructure pour un montant de 4610 € HT**

### **Ordre du jour n° 16 – RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur DESMARETS Xavier, adjoint délégué, informe le conseil municipal :

- Du recrutement de Madame BOUZIANE du 23 au 26 avril afin de terminer une mission d'archivage, aux mêmes conditions que précédemment.
- Du renouvellement de la mise en disponibilité de M. Nicolas ALEX

### **Ordre du jour n° 17 – ADHESION AUX SERVICES D'AGATE**

L'adhésion à l'Agence Alpine des Territoires permet d'accéder gratuitement à un bouquet de services et à une

assistance technique.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'adhésion aux services d'AGATE pour l'année 2019 pour un montant de 785.65 €**

## **Ordre du jour n° 18 – CONVENTION AVEC ENEDIS**

A la demande d'ENEDIS, dans le cadre des travaux d'enfouissement de la ligne HTA, il convient d'établir des conventions :

- pour l'occupation d'un terrain de 20 m2 au Tovet pour la pose d'un poste de transformation
- pour des servitudes de passage des lignes souterraines

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions à intervenir avec ENEDIS.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande d'un administré pour l'achat de bois à brûler sur une parcelle communale et se prononce favorablement.
- Madame le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique pour le remplacement du télésiège de la Légette se déroulera du 6 mai au 7 juin 2019.
- Le Conseil Général interroge la commune sur la poursuite de la convention pour la fourniture des repas par le collège. Les élus souhaitent une rencontre car il y a actuellement des disparités de tarifs qui demeurent incompréhensibles.
- Le Conseil est informé d'un courrier de particulier souhaitant régulariser une emprise foncière et se prononce favorablement pour une partie seulement.
- Le SDES évoque la possibilité de lancement d'une consultation pour la mise en œuvre de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le Département. Les élus souhaitent se renseigner avant de prendre une décision.
- Un point est fait sur le fonctionnement de la SAEM. Mme le Maire précise que la commission urbanisme de la commune et le service instructeurs instruisent les PC. Le conseil municipal n'a pas à statuer sur une obtention ou un refus délivré.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 23 mai à 20 heures

